CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 29 thermidor, l'an 5 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-cents.

Citoyens représentans,

Il vous a été fait un rapport au nom de vos commissions de surveillance et des dépenses réunies sur la situation des finances : parmi différentes inexactitudes qui y existent, et que le Directoire se réserve de relever,

Case FRC 3267

16 VIII 97

la plus pressante à détruire est celle dans laquelle votre commission est tombée, en vous disant : « le pain des » prisonniers et le service des hôpitaux ne manqueront » pas. »

Ce rapport imprimé a été affiché dans Paris; cette même phrase s'y remarque en lettres italiques.

Votre sollicitude, la sollicitude publique ont dû trouver leur sécurité dans l'assurance que vous a donnée votre commission.

Cependant le ministre de l'intérieur vient de nous faire un rapport alarmant sur la situation économique des prisons et des hôpitaux; toutes les parties du service sont près de manquer faute de fonds.

Ce rapport est appuyé d'états certifiés par les administrateurs, et il ne peut rester aucun doute sur leur véracité; vous trouverez les pièces ci-jointes.

Le Directoire exécutif a fait, sur les fonds qu'il distribue chaque décade, tout ce qu'il lui étoit possible de faire en faveur de ces établissemens; il accorderoit sans succès de plus fortes sommes, parce que la décision qu'il porte est illusoire quand il n'y a pas de fonds à la trésorerie, et que c'est ce défaut de fonds qui est le mal auquel il importe de remédier, puisque les autres parties du service, même les plus essentielles au maintien de l'ordre social et à la conservation du corps politique, sont également en souffrance.

Votre commission a sûrement reconnu les moyens qu'elle pouvoit employer pour faire rentrer des fonds au trésor, lorsqu'elle vous a dit avec confiance que le pain des prisons et les besoins des hospices étoient assurés.

Le Conseil croira peut-être devoir lui renvoyer ce message.

Le Directoire exécutif n'a pas besoin d'appeler l'attention du Conseil sur un objet aussi intéressant. Le re-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

mède doit être prompt, et le moindre retard seroit funeste à des asyles où la bienfaisance nationale se plaît à s'exercer, et causeroit le plus grand désordre dans les prisons.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, CARNOT.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire général. Signé, LAGARDE.

Après la lecture de ce message, Rouzet a dit :

Citoyens Représentans,

Je suis d'autant plus étonné du message dont je viens d'entendre la lecture, que la commission de surveillance de la trésorerie a assuré à la commission des dépenses, qu'affectés comme tous les autres citoyens de l'état dans lequel on publioit que se trouvent les hospices, les commissaires de la trésorerie attendoient avec impatience qu'on se présentât à eux pour cet objet.

Et cependant, c'est après ces assurances données à votre commission, qu'il sort des bureaux du Directoire un message, duquel on pourroit induire que votre commission, ayant à se reprocher *plusieurs inexactitudes*, vous a trompés sur l'état des secours à donner aux prisons et aux hôpitaux.

Citoyens représentans, les hospices, sur l'état desquels on excite votre sollicitude, se trouvant dans le département du ministère de l'intérieur, et le crédit accordé à ce ministre embrassant une quantité considérable d'objets qui à coup sûr ne sont pas tous d'un égal intérêt, pour pouvoir reprocher au Corps législatif, et sur-tout au conseil des Cinq-Cents, l'état de détresse dans lequel se trouvent ces touchans asyles de l'humanité ;..... pour mettre le public à portée de juger sainement le mérite de ce reproche, en même temps qu'on lui en fait la confidence, il auroit fallu que les rédacteurs du message prissent la peine de présenter en même temps, d'un côté, l'état des fonds effectifs qui se sont trouvés à la trésorerie, et, de l'autre, la distribution qui en a été faite, notamment pour les objets confiés au ministre de l'intérieur.

Ce ne sera que lorsqu'on aura ce tableau sous les yeux, qu'on pourra juger sans partialité si c'est au Corps législatif, qui ne retient aucun des fonds, qui n'en distribue aucun, qui n'a fait qu'accéder à toutes

les demandes d'emprunt forcé, de mandats, de soumissions, d'autorisations, de négociations, d'anticipations, si c'est, dis-je, au Corps législatif qu'il faut reprocher la pénurie dans laquelle se trouvent des administrateurs chargés de détails aussi intéressans et aussi pénibles, ou bien si c'est à ceux qui accordent des préférences, des distributions qu'il convient que nous puissions tous juger.

Ce ne sera donc qu'après qu'on aura eu sous les yeux l'état des fonds effectifs d'une part, et l'état de répartition, de l'autre, qu'on pourra se fixer; et puisque dans les bureaux du Directoire on n'a pas cru devoir fournir ces bases pour asseoir un jugement équitable, je suis persuadé que vos commissions y suppléeront; je demande donc que le message qui vient d'être lu y soit renvoyé à cet effet.

Duchâtel-Berthelin ayant la parole, a dit :

Citoyens Représentans,

Je dois ajouter à ce que mon collègue vient de vous dire pour fixer votre opinion, que, si le Conseil veut entendre la lecture du rapport du ministre de l'intérieur, joint au message qui vous occupe, vous y verrez que cet envoi est d'autant plus déplacé, que le ministre de l'intérieur ne l'a communiqué au Directoire que pour ne pas le laisser dans ses bureaux, pour prouver qu'il l'avoit fait, et non pour qu'il fût adressé au Conseil.

Après la lecture, le Conseil ordonne l'impression du tout.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Paris, le 29 thermidor, an 5 de la République française, une et indivisible.

Pendant qu'on affichoit dans Paris le rapport des commissions réunies de surveillance et des dépenses sur la situation des finances, où il est dit que le pain des prisonniers et la subsistance des hôpitaux ne manqueront pas, les administrateurs de ces mêmes établissemens m'affirmoient le contraire, et me présentoient le tableau le plus déchirant de leur situation.

Frappé de ce contraste, j'avois préparé un rapport pour vous rendre compte du tout, et vous soumettre un projet de message au Conseil.

Mais les administrateurs des prisons et des hospices ayant également adressé leurs représentations à la commission des dépenses, elle a chargé l'un de ses membres (le citoyen Douemer), de concerter avec moi les moyens de venir au secours de ces établissemens.

La conférence a eu lieu hier 28. J'ai marqué à ce membre mon étonnement sur l'assertion des commissions et sur l'effet qu'elle pouvoit produire. Le rapport, suivant lui, n'a point été affiché de leur ordre, et il est constant que les commissions n'avoient aucun moyen pécuniaire à indiquer.

Le représentant Douemer a fini par me charger, au nom de la commission, d'inviter le Directoire exécutif à porter des regards particuliers sur ces asyles de l'humanité, et à ajouter à la somme qu'il accorde par décade pour les dépenses de mon ministère un supplément de fonds qui leur seroit spécialement destiné.

D'après cela, je ne crois plus devoir proposer au Directoire exécutif les mêmes mesures ; je joins cependant le rapport que je lui faisois et le projet de message dont j'ai parlé plus haut.

Le supplément qu'il conviendroit de faire pour qu'il fût de quelque efficacité, ne pourroit être, pour les prisons et les hospices, au-dessous de 100,000 liv. Le paiement pourroit être divisé en deux décades.

Mais je trahirois la confiance du Directoire, si je lui dissimulois que ces établissemens doivent être secourus promptement, et que, s'ils ne le sont pas, le service ne peut se soutenir encore huit jours.

Je crois devoir ajouter ici un autre rapport que j'avais également préparé, relativement à toutes les prisons de la République.

Signé, François (de Neufchâteau.)

Pour copie conforme,

Le secrétaire général du Directoire exécutif,

Signé, Lagarde.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an V.

856